

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 54/2026/79565/D01:1

DATE DU CONTRÔLE 17/08/2026 (09:00 - 09:45) AGENT VISITEUR Patrick Braham
ADRESSE DU CONTRÔLE Wiesenstraße 30 - 4710 Lontzen TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Wiesenstraße 30 - 4710 Lontzen
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle Demande d'attestation d'une vente
Propriétaire [REDACTED]
Responsable des travaux [REDACTED]
Dérogations applicables/appliquées Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) CRES ASSETS
Code EAN Non communiqué
Numéro du compteur 56541495
Index jour/nuit 045144,4/059603,6
Type de coupure générale Teco
Câble compteur - tableau VVB 4 x 16 mm²
Tension nominale de service 3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement 10(40)A - Indéterminé - 40A envisagé

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position		Pas OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	15+2
Les fondations datent	D'après le 11/10/1981		Dispositif différentiel de tête		ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Type d'électrode de terre	Boucle		Dispositif différentiel supplémentaire		ID - 40A - 30mA - type A - test OK	
Type de boucle de terre	Conducteur plein		Fixation/Etat/Détérioration matériel		Pas OK	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	4,7		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles		Pas OK	
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	OK		Protection contre les contacts directs		Pas OK	
Test de continuité	Concluant		Résistance générale d'isolement ($M\Omega$)		0,14	
Contrôle boucle de défaut	Concluant		Adéquation DPCDR - prise de terre		OK	
Protection contre les contacts indirects	Pas OK		Adéquation protections surintensité - sections		OK	
Circuits en défauts d'isolement	Circuit N					

CONCLUSION : NON CONFORME



A la date du 17/08/2026, l'installation électrique de Wiesenstraße 30 - 4710 Lontzen n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 17/08/2027.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 54/2026/79565/D01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- L'installation photovoltaïque à basse tension n'est pas conforme.
- Les conducteurs souples ne sont pas étamés ou pourvus de cosses à sertir. - 5.3.5.5.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Des circuits alimentant des machines à laver/séchoir/lave-vaisselle ne sont pas subordonnés à un dispositif différentiel à haute ou très haute sensibilité. - 4.2.4.3.b
- La vérification de la section des pontages et du calibre des différentiels n'a pas pu être réalisée (schémas non disponibles, câblage non repérable...). Il convient de s'assurer que l'installation est correctement dimensionnée par rapport à l'intensité amenée par l'installation de production décentralisée (photovoltaïque ou autre) en supplément à celle délivrée par le compteur. - 7.112.
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant. - 1.4.
- Des interrupteurs et/ou boîte de dérivation ne sont pas conformes. - 5.3.5.2.;5.3.5.4.
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manœuvre. - 5.1.3.3.a
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. - 6.4.5.1.
- N'est pas renseigné sur les schémas unifilaires et plans de position l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Des circuits ne sont pas dédiés et exclusifs pour les machines requises (lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, cuisinière électrique, taque de cuisson électrique, four électrique, autre machine de plus de 2600W). - 5.2.1.2.;8.2.2.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - 1.4.
- Un/des cordons prolongateurs multiples sont installés en pose fixe. - 5.3.4.7.

> REMARQUES

- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.
- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie présentée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 54/2026/79565/D01:1

› CONTRÔLE DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Le dossier administratif de l'installation photovoltaïque comprend	vide - n'est pas présent/disponible
Nombre de panneaux solaires photovoltaïques	18
Puissance de crête totale des panneaux solaires photovoltaïques (Wc)	inconnu, manque d'info
Nombre d'onduleurs	1
Caractéristiques onduleur (type, numéro de série, Pac max)	Voir photos en annexe
Adéquation panneaux photovoltaïques - onduleur(s) / Tension - courant	Pas vérifiable - manque d'informations
Correspondance installation électrique, schémas et plans	Pas OK
Raccordement compteur d'énergie verte	Pas présent
Matériel et mesures de protection appropriés aux influences externes	OK
Présence en tête d'installation d'un dispositif différentiel-résiduel de $I_{\Delta} \leq 300\text{mA}$	OK
Présence en tête de l'installation photovoltaïque d'un dispositif différentiel de type A et de $I_n \geq 40\text{A}$ (ce DPCDR pouvant être identique à celui mentionné au point précédent)	OK
Protection contacts directs et indirects	OK
La protection contre les surintensités	OK
Choix des dispositifs de protection et de surveillance	OK
Présence et placement de dispositifs adaptés de sectionnement et de commande	OK
Repérage des conducteurs DC et des conducteurs AC	Pas OK
Identification des circuits, des dispositifs de protection contre les surintensités, des interrupteurs, bornes,...	OK
Connexions des conducteurs	OK
Mise à la terre du cadre métallique des modules et leurs structures	Pas accessible - non vérifié
Accès équipements	OK
Placement des panneaux d'avertissement des dangers et des indications "Ne pas déconnecter en charge" et "Installation électrique toujours sous tension"	OK
Absence de dommages visibles	OK
Continuité PE	OK
Résistance d'isolement de la partie AC (M Ω)	500
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	4,7
Test des dispositifs différentiels	OK
Déclenchement des dispositifs différentiels via la création d'un courant de défaut	OK
Protection contacts indirects par coupure automatique de l'alimentation	OK
Sectionnement automatique par manque de tension du réseau en moins de 5 secondes	OK
La production photovoltaïque ne réalimente pas le réseau tant que la tension de ce dernier ne réapparaît pas	OK
Remarque(s)	Pas de plans, schémas ou fiches techniques disponibles le jour du contrôle

L'installation photovoltaïque à basse tension est

PAS CONFORME

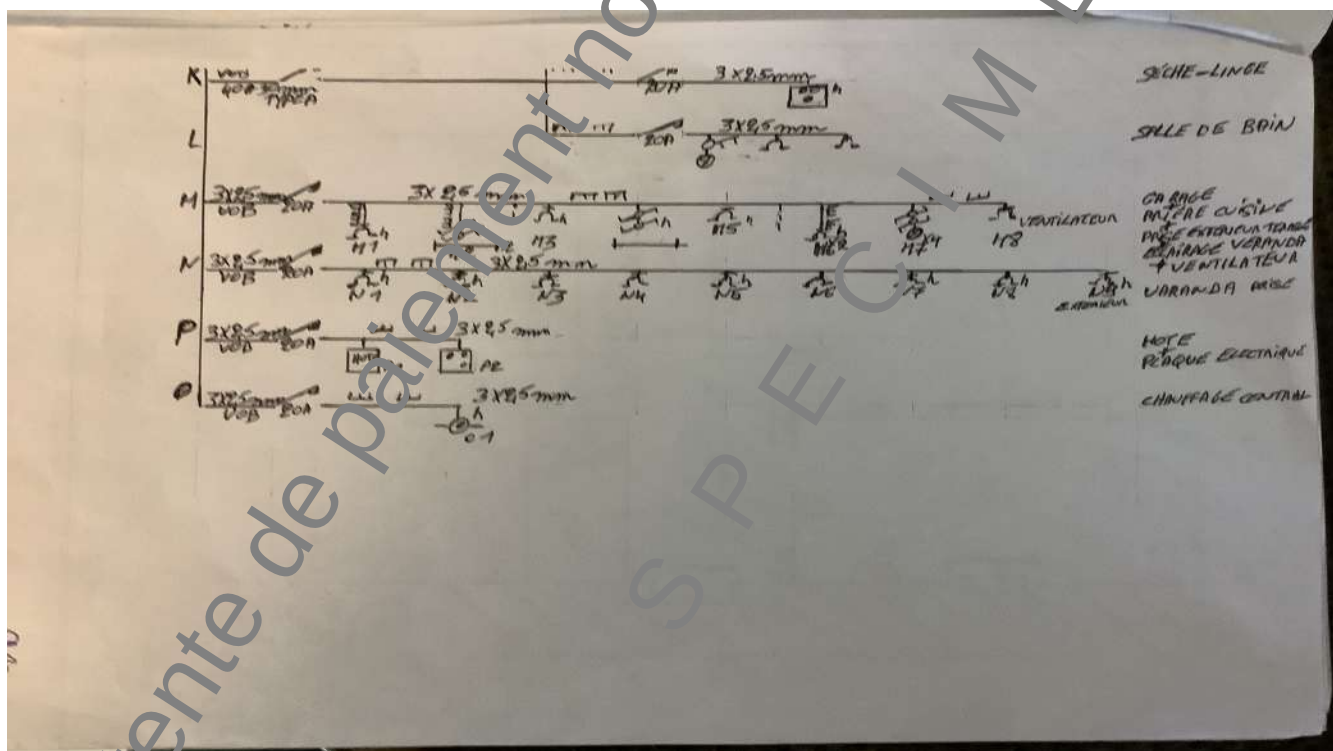
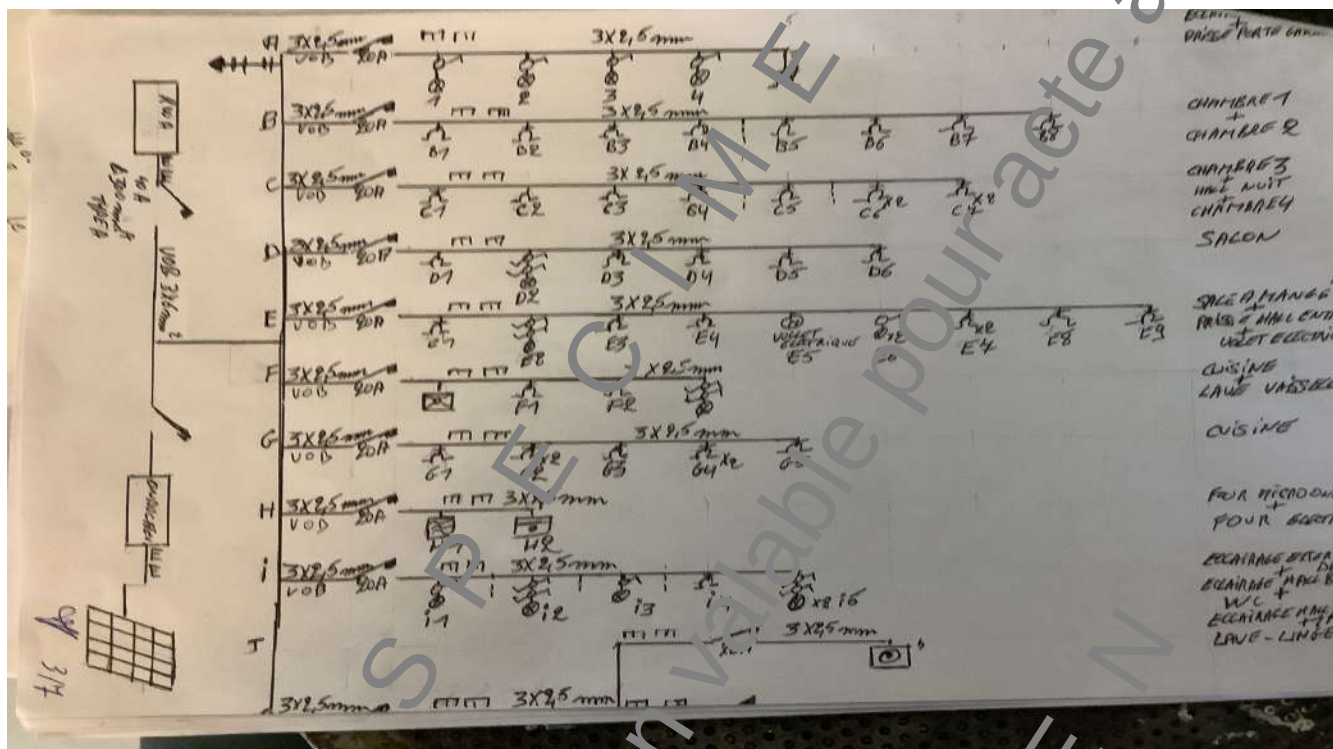
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF 54/2026/79565/D01:1

› ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



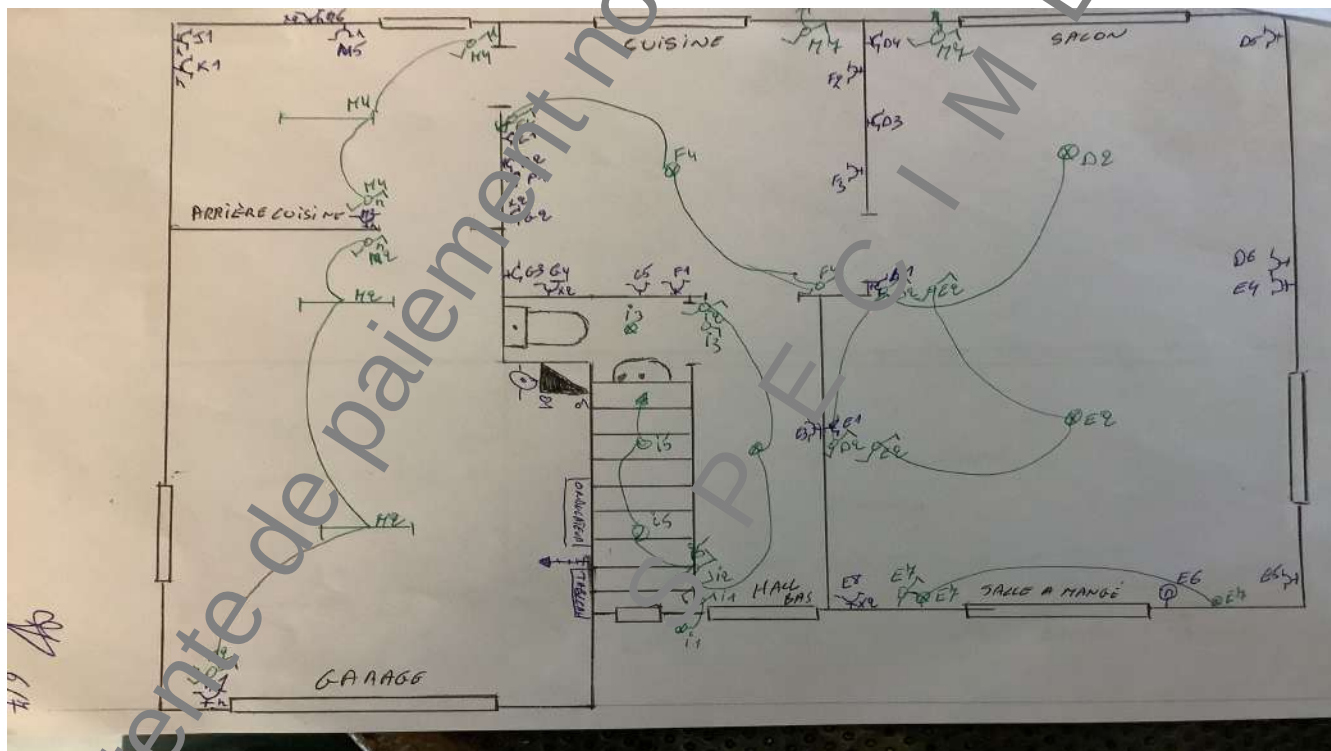
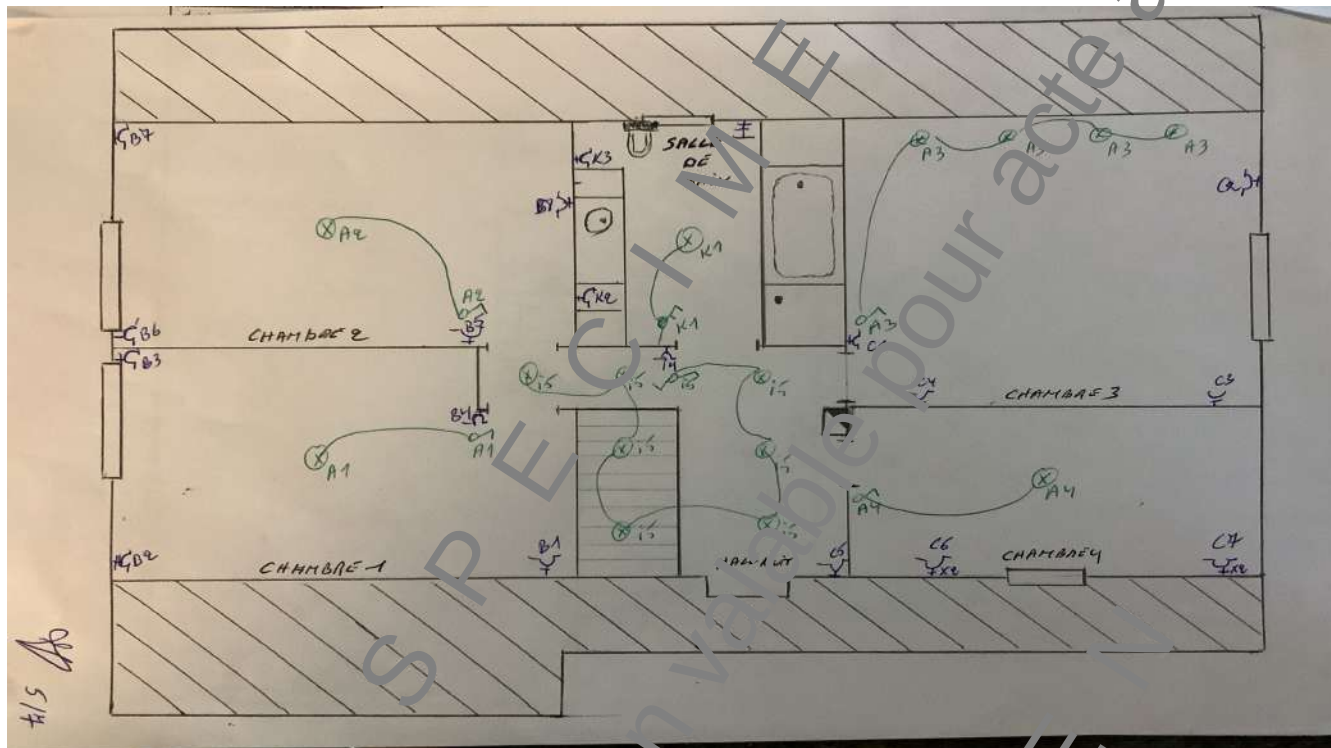
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 54/2026/79565/D01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



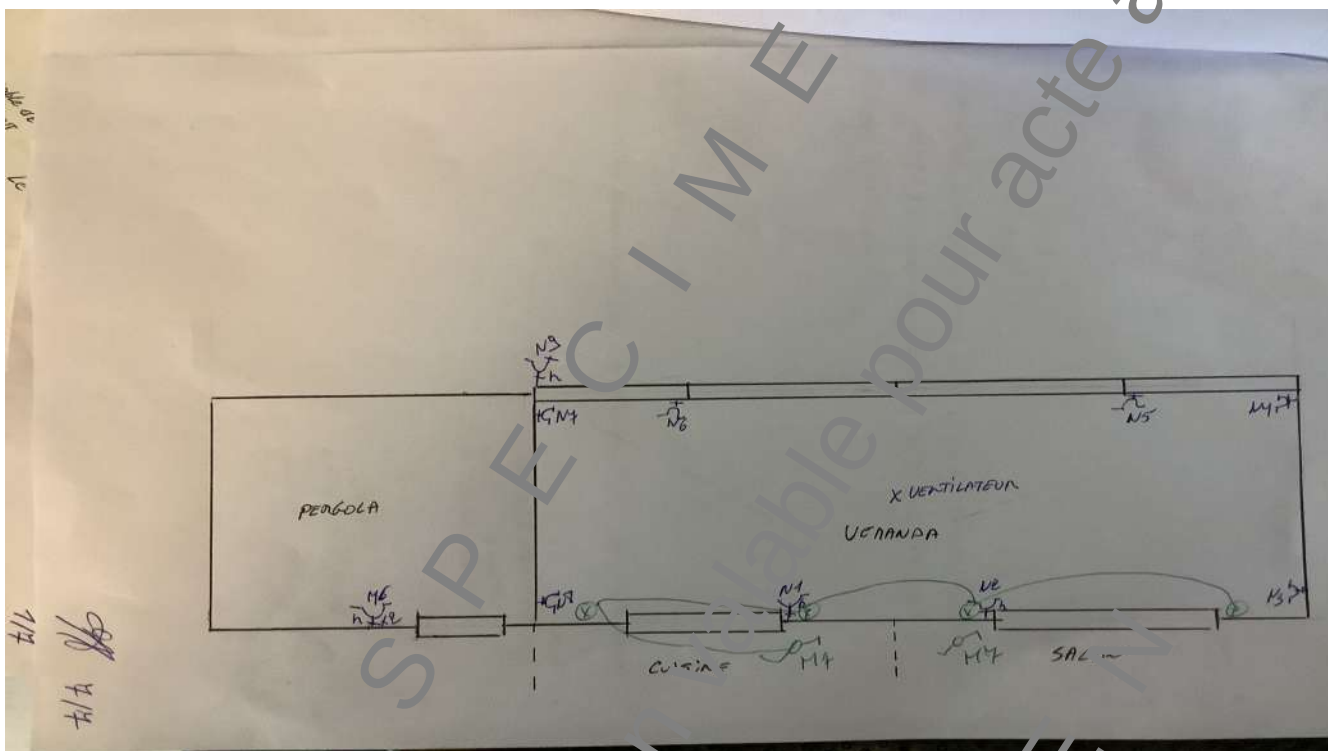
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 542026/79565/D01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF 54/2026/79565/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF 54/2026/79565/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF 54/2026/79565/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF 54/2026/79565/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)

